

ROZOY FLASH n° 194

Bulletin d'informations communales – 20 juin 2023



Compte rendu de la réunion du 8 juin 2023

La séance du Conseil Municipal du 8 juin, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BÉKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Agnès JACOB – Xavier BOULANDE – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absent excusé : Jean-René DURTETTE, pouvoir à Patricia CARAQUIN
Olivier THOUANT et Christelle BERNAILLE

Michel DAUTRECQUE, suppléant, est également présent.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Travaux réhabilitation annexe mairie atelier communal,
- Prêt investissement,
- Echange de parcelles,
- Taxe d'aménagement,
- Taxe sur les locaux vacants,
- Prolongation contrat aidé,
- Régie droits de place,
- Questions diverses.

Ajouts à l'ordre du jour :

- Loyers maison médicale,
- Loyer annexe maison médicale,
- Indexation loyers maison médicale,
- Subvention Région-CVCB-Tiers Lieu Numérique

DÉLIBÉRATIONS

TRAVAUX REHABILITATION ANNEXE MAIRIE ATELIER COMMUNAL

Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission d'appel d'offres retenant les entreprises suivantes pour les travaux de réhabilitation d'un bâtiment annexe à la mairie en atelier communal :

	Nature des travaux	Entreprises	Montant des travaux HT
Lot n°1	Gros-œuvre comprenant façade et bardage pignon sud	BATI RENOV	131 124.83 €
Lot n°2	Menuiseries extérieures	Martin APPERT	25 633.00 €
Lot n°3	Cloisons-Plâtrerie-Menuiseries intérieures	LAMBINET/LABART	26 358.00 €
Lot n°4	Electricité	CLIMATELEC	9 090.00 €
Lot n°5	Plomberie-ventilation	COLAS-PEZERIL	16 481.70 €

PRET INVESTISSEMENT

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du financement de différents travaux (réhabilitation du stade municipal, du garage automobile, du bâtiment annexe à la mairie et du tiers lieu numérique), il est nécessaire de contracter un prêt de 185 000 € sur 15 ans.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire les demandes auprès des organismes financiers et à signer le contrat afférent.

ECHANGE DE PARCELLES

M. le Maire fait état à l'assemblée des démarches entreprises avec les coopératives agricoles ainsi qu'avec la Communauté de Communes « Les Portes de la Thiérache » afin d'acquérir et vendre des terrains dans le secteur de la rue de la Gare/rue de La Praille/route d'Archon. Il s'agit, pour une bonne partie, de régularisations.

Le principe étant de permettre aux coopératives d'être propriétaire des terrains situés dans leur périmètre de sécurité d'exploitation et à la Commune et à la Communauté de Communes d'acquérir les terrains restant inexploités dans le cadre de l'activité du silo, à savoir :

- pour la Communauté de Communes : rue du Pont du Rieux, face à la déchetterie.

- pour la Commune : de la rue Notre Dame jusqu'au périmètre de sécurité du silo, c'est-à-dire à peu près à hauteur du transformateur électrique de la route d'Archon.

M. le Maire est autorisé à engager toute démarche en vue de la vente et de l'acquisition des terrains en question et à signer toutes conventions relatives à cette affaire avec les partenaires concernés.

TAXE D'AMENAGEMENT

Ce point nécessite d'être étudié plus finement en commission. Il est donc reporté à une séance ultérieure.

TAXE SUR LES LOCAUX VACANTS

M. le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts de la possibilité d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de 2 ans, au 1^{er} janvier de l'imposition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation à partir du 1^{er} janvier 2024.

PROLONGATION CONTRAT AIDE

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de Mme Stéphanie BERNARD, pour 21 heures hebdomadaires et pour une durée de 12 mois à compter du 20 juin 2023.

REGIE DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} juillet 2023, les droits de place pour le marché hebdomadaire comme suit :

Emplacement pour toute fraction de 5 m	3 €	Eau	3 €
Taxe poubelles	3 €	Electricité	3 €
Camions d'outillage	70 €		

Cette délibération annule la précédente du 12 avril 2013.

Les 4 points ajoutés à l'ordre du jour nécessitant d'être approfondis ne sont finalement pas étudiés et sont reportés à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Après la programmation de réunions de commissions, M. le Maire donne ensuite la parole aux élus pour un tour de table.

Marie Noëlle FRERE fait part de la demande d'une riveaine de la place de la Neuville pour la remise en service de la fontaine. Cela sera étudié mais paraît difficilement réalisable.

Elle rappelle son intervention du 21 septembre 2022 concernant la vitesse excessive rue d'Aigle, en entrée d'agglomération.

Maurice POULAIN évoque les haies à différents endroits du village que les propriétaires n'entretiennent pas et qui posent des problèmes de voisinage ou de visibilité. Des courriers vont leur être adressés.

Lucienne BÉKALAREK informe que le mât et le drapeau du monument des Mobiles, au cimetière, ont été enlevés. Le remplacement est prévu prochainement.

Nicolas FRICOTEAUX demande les coordonnées de la société qui a effectué les travaux d'enfouissement des câbles haute tension en mars et avril, rue Charles de Gaulle, afin de les interpeller sur la qualité et la finition des travaux.

Il fait part de réunions à venir pour les travaux du Tiers Lieu Numérique puis avec l'OPAL (Office Public de l'Habitat de l'Aisne) pour une présentation de l'étude d'une chaufferie urbaine.

Michel DAUTRECQUE informe que suite à la pose de ralentisseurs rue Jean Mermoz, de nombreux automobilistes empruntent maintenant la rue de Verdun et à des vitesses bien supérieures à la normale. Des coussins berlinois vont donc y être installés prochainement.

Il demande, maintenant que la Communauté de Communes ne gère plus le fauchage des talus dans le village, quand cela sera fait. Des entreprises vont être consultées pour remises de prix.

Anne-Sophie COLOMBE fait part que, dans le cadre de la commission Protection Civile qu'elle a en charge, elle doit organiser des exercices afin de répondre efficacement à l'apparition éventuelle d'un évènement climatique, industriel ou sanitaire pouvant être grave. Une réunion de commission va donc être organisée.

Xavier BOULANDE rappelle que le centre aéré va commencer le 10 juillet et demande à ce que les locaux place du Chapitre soient opérationnels.

Il demande des informations sur la reprise des travaux de la collégiale. Il lui est répondu que ce sera le cas très prochainement.

La séance est levée à 23h20



Depuis le 16 juin 2023, La Poste est en travaux pour mieux vous accueillir.

Réouverture le mardi 27 juin à 10h00

Pour retirer les lettres recommandées et les colis : La Poste bureau de MONTCORNET 13, rue A. Briand du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, samedi de 9h00 à 12h00

LA POSTE et LA BANQUE POSTALE : - 4 place de mai 1940 - BRUNEHAMEL Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 16h
- 6 place du Palais - VERVINS du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

INFORMATIONS GÉNÉRALES



13 ET 14 JUILLET 2023 - FÊTE NATIONALE

13 juillet : 19h30, repas à la salle des fêtes, 22h00, distribution de lampions 22h30, retraite aux flambeaux 23h00 à 2h00, bal.

14 juillet : 11h00 rassemblement devant l'Hôtel de Ville suivi d'un défilé au Monument aux Morts avec la participation des Anciens Combattants, des Médailleurs Militaires, des Sapeurs-pompiers et de la Fanfare Municipale.

11h45 – Vin d'honneur

13h00 – Repas participatif à la Salle de Convivialité. Apportez votre repas. Des barbecues seront à votre disposition.

14h30 – Concours de pétanque « à la mêlée » sur la place de la Neuville.

Programme complet avec bulletin de réservation ci-joint.

EVI'DANSE PRÉSENTE

LES GRANDES INVENTIONS

POUR SON GALA ANNUEL
LE **DIMANCHE 2 JUILLET**
À 15H AU GYMNASSE
DE **ROZOY-SUR-SERRE**

OUVERTURE DES PORTES À 14H30

ENTRÉE
ADULTES : 7€
ENFANTS (6 À 16 ANS) : 3,50€

CHORÉGRAPHIES RÉALISÉES PAR
ANGÉLINA, JULIETTE, MARJOLAINE

MOTO CLUB ROZOY

9 JUILLET TROPHÉE TIMOTEI POTISEK
MOTOCROSS INTERNATIONAL
ROZOY-SUR-SERRE
ON FÊTE NOS 20 ANS

8 ET 9 JUILLET
CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE

LA JOURNÉE 10€ PASS 2 JOURS 15€

SUIVEZ NOUS SUR :

MOTO CLUB ROZOY Région Hauts-de-France MOTO CLUB HAUTS DE FRANCE KENNY

SAMEDI 8 ET DIMANCHE 9 JUILLET 2023

ENTRÉE GRATUITE

pour toutes les Rostandes et Rostands.

S'inscrire en mairie avant le mercredi 6 juillet pour bénéficier de l'accès gratuit.

Présentation obligatoire d'une pièce d'identité à l'entrée du site

Samedi et dimanche : courses à partir de 8h30

Samedi soir :

CONCERT GRATUIT de 20h00 à 22h30

Restauration et buvette sur place

DISPOSITIF CAP'JEUNES

AISNE.com

EDUCATION - SPORT - JEUNESSE

CONTRAT AISNE PARTENAIRE POUR LES JEUNES

www.aisne.com

CAP'Jeunes UN PROJET À FINANCER ?

ENGAGE-TOI DANS UNE MISSION CITOYENNE !
→ 35 H = 280 €
→ 70 H = 560 €

UN DÉPARTEMENT PARTENAIRE DE LA JEUNESSE

Le **CONTRAT AISNE PARTENAIRE** pour les **jeunes** consiste en un engagement d'un **jeune de 16 à 21 ans** (du jour des 16 ans à la veille des 22 ans) auprès d'une commune, d'une communauté de communes, d'un centre communal d'action sociale, d'un centre intercommunal d'action sociale ou d'une communauté d'agglomération.

En échange de **35 ou 70 h** de missions d'utilité publique (travaux paysagers, peinture, entretien de locaux, archivage..., les jeunes perçoivent une aide de **280 ou 560 €** pour financer leurs projets (permis de conduire, financement du BAFA, achat d'ordinateur, de voiture...).

Ces missions sont à réaliser dans les 12 mois qui suivent la signature de la convention et à répartir en journée de travail de 7h.

Pour tout savoir sur ce dispositif : www.aisne.com (rubrique A votre service/Jeunesse)

Contact au Conseil départemental de l'Aisne : 03.23.24.87.37 ou 03.23.24.87.42 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 ou par mail : capjeunes@aisne.fr

Renseignements et dossiers d'inscription en mairie.

Nouveaux horaires depuis le 5 juin 2023

Planning Tiers-Lieu Numérique de Rozoy-sur-Serre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Salle Fermée	DUPONT Romuald Accès Libre 09h00 – 10h30 Atelier 10h30 – 12h15	Salle Fermée	DUPONT Romuald Accès Libre 09h00 – 10h30 Atelier 10h30 – 12h15	Salle Fermée
Après-midi	Salle Fermée	ROYER Gabin Accès Libre 17h00 – 19h00	DUPONT Romuald Accès Libre et Gaming 13h30 – 19h00	Salle Fermée	ROYER Gabin Atelier 13h30 – 15h Accès libre 15h00 – 19h00

PISCINE INTERCOMMUNALE

Fermeture
le 14 juillet et le 15 août

Ouverture : SAMEDI 1^{er} JUILLET
à 14h00 (jusqu'au 30 août)

Horaires : du lundi au vendredi : 14h/19h45
samedi et dimanche : 10h-12h/14h-19h

Tarifs : enfants CCPT : 1,50 € - enfants hors CCPT : 2,50 €
adultes CCPT : 2,50 € - adultes hors CCPT : 3,50 €

Renseignements : 03 23 24 79 23 (piscine)
03 23 25 85 79 (maîtres-nageurs)
03 23 98 04 54 (CCPT)

Piscine intercommunale de plein air - Rue de la piscine - 02340 CHAOURSE

SORTIES FAMILLES 2023
organisées par

Dimanche 9 juillet :
Journée au village des vieux métiers d'Azannes dans la Meuse

Dimanche 6 août :
Journée à Quend-Plage dans la Somme

Dimanche 8 octobre :
Journée au cabaret K de Reims (avec repas le midi)

Renseignements et Inscriptions : Céline de TACT au 07.66.36.30.72

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2023

Rozoy-sur-Serre
Du 10 juillet au 11 août
De 3 à 12 ans
Ecole place du Chapitre

Montcornet
Du 10 juillet au 21 juillet
De 3 à 12 ans
Ecole rue de l'égalité

Chaourse
Du 24 juillet au 04 août
De 3 à 12 ans
Salle polyvalente

Des vacances sur le thème des fables de Jean de la Fontaine

Renseignements
Antoine de Tact
07 67 47 75 30
loisirstact@gmail.com

La communauté de communes recrute des personnes en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) au sein du Chantier d'Insertion

CDDI de 4 mois, renouvelable, 24h par semaine, rémunéré au SMIC.

Sont éligibles les **bénéficiaires du RSA** (socle), les **travailleurs handicapés**, les **allocataires de l'ASS** et les **jeunes de moins de 26 ans**.

Candidatures (CV) à envoyer à la communauté de communes.

Vous bénéficierez d'un **accompagnement socio professionnel et de formations** collectives et/ou individuelles pendant la durée de votre contrat.

Pas de formation spécifique exigée, vous pouvez postuler quelque soit votre profil, la motivation est le seul critère de recrutement.

CC Portes de la Thiérache
320 rue des Verseaux 02360 ROZOY SUR SERRE
Tél : 03.23.98.04.54
Mail : luzabiaga@portes-de-thierache.fr

DECLARATION DES BIENS IMMOBILIERS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les propriétaires de logement doivent déclarer leurs biens immobiliers à usage d'habitation.

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023** pour effectuer cette déclaration.

Attention : en cas de non-déclaration, d'erreur, d'omission ou de déclaration incomplète, une amende d'un montant forfaitaire de 150 € pourra être appliquée.

FRANCE SERVICES (Communauté de Communes) peut vous accompagner dans cette démarche. Il suffit de vous munir de votre avis d'imposition ou de non-imposition 2021. C'est gratuit et sans rendez-vous !